



## Intrusion de notre propriétaire chez nous

Par **flouch2**, le 11/01/2011 à 22:04

Bonjour,

Je loue un rez de jardin d'une maison d'un étage. La soeur de notre propriétaire loue également l'étage au dessus de nous. Chaque locataire jouit d'un coin de jardin privatif mais l'accès du portail à la porte d'entrée et au hall d'entrée de la maison est commun. Chaque propriétaire a conservé une cave privée dans le sous sol.

Notre problème est là ! La propriétaire de l'appartement du dessus arrive sans nous prévenir et sans gêne dans notre jardin et rentre dans la maison pour aller dans sa cave sans même avoir convenu avec nous de son passage. C'est une petite maison comme une maison individuelle au bout d'un chemin privatif et le moindre mouvement inconnu est remarqué. Prochainement elle a arrêté une date sans même notre accord et en nous mettant devant le fait accompli pour déménager une partie de sa cave toute une matinée avec un camion qui bloquera notre accès d'entrée et de sortie et introduira pendant plusieurs heures des étrangers dans la propriété. Elle a bien évidemment les clés d'accès du portail et de la maison par l'agence immobilière et nous dit avoir tous les droits d'entrée et de sortie sans notre autorisation étant donnée qu'elle a librement accès aux parties communes : chemin d'entrée, hall d'entrée et accès par le sous sol à sa cave. Je ne suis pas convaincue de ce dernier point et prend comme une intrusion et une violation de notre vie privée ses passages inopinés ! Ai-je tort ou pas ? Et quels sont ses droits et les miens dans cette affaire ? Puis-je lui refuser l'entrée de la propriété lorsqu'elle n'est pas convenu ? Merci infiniment de votre réponse.  
Cordialement

Par **Claralea**, le 11/01/2011 à 22:31

Difficile de lui interdire l'accès à sa cave ! Elle a un droit de passage malheureusement dans votre partie privative qui est une partie commune. Et par où passe-t-elle pour arriver dans votre jardin, par un portillon fermé à clé  
D'un autre cote, ce n'est pas marrant pour elle non plus d'avoir sa cave chez vous

Par **Laure11**, le 11/01/2011 à 22:42

Oui, mais là, le propriétaire entre dans la maison...

Par **Claralea**, le **11/01/2011** à **22:54**

[citation]et rentre dans la maison pour aller dans sa cave [/citation]

Ah oui ! j'ai raté un truc

Par **Domil**, le **12/01/2011** à **00:30**

Donc elle n'entre pas chez vous, elle reste dans les parties communes ?

Une partie privative ne peut pas être une partie commune, c'est soit l'un soit l'autre.